L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI, 1er AOUT 1894.

OFFICIEL.

Assemblée Générale

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session Régulière de 1894.

No 661 LOI

Pour interdire aux personnes, aux corporations ou aux maisons de commerce toutes relations commerciales avec les compagnies d'assurances qui ne se sont pas conformées à la loi.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane que toute personne, maison de commerce ou corporation qui remplira, signera ou émettra en cet Etat un certificat d'assurance relativement à une police d'assurance ouverte, ou qui, de quelque façon que ce soit, se livrera à aucun acte en l'Etat, pour effectuer pour lui ou pour une autre, une assurance sur une propriété alors dans l'Etat, à n'importé quelle compagnie d'assurances maritimes ne s'étant pas conformée sous tous les rapports à la loi de cet Etat, sera condamnable à une amende de Mille dollars pour chaque délit, amende pour le paiement de laquelle l'Assemblée Générale pourra actionner le délinquant devant tout tribunal compétent, au profit des Hôpitaux de Charité de la Nouvelle-Orléans et de Shreveport.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., que toutes lois ou parties de lois en conflits avec celle ci, sont par elle abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

H. R. LOTT,
Président Pro Tempore du Sénat.
Approuvée le 6 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
GEO. SPENCER,
Sous-Secrétaire d'Etat.

No 667 LOI

Limitant le nombre des témoins dans les procès criminels.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que dans tous les procès criminels, à l'instruction finale, aucun côté n'aura le droit de citer plus de six témoins, à moins que l'Avocat de District ou tout autre avocat représentant l'Etat, ou l'accusé ou son avocat, selon le cas, ne présente au juge une application écrite, y déclarant sous serment ce qu'il désire établir par les témoins additionnels, et qu'un nombre supplémentaire de témoins est nécessaire pour arriver aux fins de la justice, et pour convenablement poursuivre ou défendre l'accusé, suivant le cas; pourvu que jamais la paroisse ne paye plus de douze [12] témoins de chaque côté dans n'importe quelle affaire. Et quand plus que le nombre ainsi fixé cité et qu'il sera demandé de les compenser pour leur assistance, le juge désignera quels sont les douze [12] qui seront payés, d'après la situation financière des témoins respectivement, et les ennuis et les frais encourus pour leur assistance.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., que la loi No 139 de 1890 et toutes autres lois ou parties de lois contraires à la présente, sont, par elle, abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

R. H. LOTT,
Président Pro Tempore du Sénat.
Approuvée le 6 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
GEO. SPENCER,
Sous-Secrétaire d'Etat.

No 681 LOI

Créant et établissant un Institut et Collège industriel pour l'enseignement des arts et des sciences aux enfants blancs.

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, qu'un Institut et Collège industriel est par, la présente, établi pour l'enseignement des arts et des sciences aux enfants blancs de l'Etat de la Louisiane. Ledit Institut sera connu sous le nom de: "Institut et Collège industriel de la Louisiane," et sera situé à Ruston, dans la paroisse Lincoln, Louisiane, à la condition que ladite comté et paroisse donnent dix mille ($10,000) dollars audit Institut, qui sera organisé comme suit:

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., que le Gouverneur de l'Etat nommera, avec l'assentiment du Sénat, une personne de chaque district congressionnel de cet Etat, et deux de l'Etat en général, lesquelles dirigeront l'Institut; elles serviront pendant quatre ans.

Dès qu'elles se seront réunies après leur première nomination, elles seront divisées en hasard en quatre classes égales, de façon à ce que le terme de trois de celles nommées des Districts congressionnels et une choisie par l'Etat en général expire dans deux ans, et le terme de l'autre moitié des mandataires, expire quatre ans après leur nomination. De la sorte, une moitié sera choisie tous les deux ans. Les vacances seront remplies de la même façon que pour les autres officiers de l'Etat. Le Gouverneur sera, ex-officio, membre du Bureau d'Administration, et agira en président quand il assistera aux réunions. Mais le Bureau nommera vice-président un de ses membres. Cinq Administrateurs constitueront un quorum pour l'expédition des affaires.

Sec. 3—Il est de plus décrété, etc., que le Conseil d'administration dudit Institut et collège, est, par la présente déclaré un corps politique et incorporé, qui aura son domicile à Ruston, Lne. Il aura un sceau, poursuivra en justice et pourra l'être; pourra contracter, posséder, acquérir et transmettre de la propriété, mobilière ou immobilière, qui sera nécessaire ou qu'il lui sera avantageux de posséder pour atteindre le but de cette loi. Ledit Conseil d'administration pourra en vertu de règles et règlements convenables, conférer des degrés, décerner des diplômes, accorder des certificats comme récompenses et distinctions pour capacités et habileté aux élèves de l'Institut.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., que ledit Conseil d'administration fixera les époques des assemblées régulières, et il pourra être convoqué à n'importe quel moment quand le Gouverneur, président ex-officio, le croira convenable, afin de s'occuper de questions concernant l'Institut.

Le Président de la Faculté des Professeurs sera Secrétaire du Conseil d'Administration. Il transcrira dans un livre bien relié tous les procès-verbaux dudit Conseil; et la compensation de ses services sera fixée par le Conseil d'Administration, pourvu que ledit Conseil élise une personne convenable comme secrétaire pro tem qui agira jusqu'à ce que l'Institut fonctionne.

Sec. 5.—Il est de plus décrété, etc., que ledit Conseil d'Administration possèdera tout le pouvoir nécessaire et convenable pour l'accomplissement de la charge à lui confiée, savoir: Etablissement d'un institut et collège industriel de premier ordre pour l'enseignement aux enfants blancs de la Louisiane, des arts et sciences, institut où ces enfants pourront acquérir une complète éducation académique et littéraire, ensemble avec les connaissances d'une instruction de Kindergarten, de télégraphie, de sténographie, de photographie, de dessin, de peinture, et de gravure dans leur application industrielle; ainsi que quelque connaissance de travaux de fantaisie, travaux pratiques et travaux d'aiguille en général; connaissance de tenue de livre, d'agriculture, d'art médicalique et de toutes autres industries pratiques qui, de temps à autre, pourront être suggérée par l'expérience, ou tels travaux qui tendront à faire avancer le objet général dudit institut et collège, savoir: Préparer et rendre les enfants, garçons et filles, propres aux industries pratiques des temps.

Sec. 6.—Il est de plus décrété, etc., que le Conseil d'administration choisira et nommera le président et les professeurs dudit Institut et Collège et tels officiers qu'il croira nécessaires. Il organisera et maintiendra en fonctions l'institut et adoptera des règles et réglements qu'il croira sage, pour le gouverne desdits officiers; il prescrira telle discipline qu'il jugera nécessaire pour l'accomplissement consciencieux des devoirs de tous les officiers, des professeurs et des élèves. Il indiquera les cours d'instruction à suivre afin de donner une instruction complète et la meilleure méthode pour toutes les études industrielles; et il adoptera tels règles et réglements qu'il jugera convenables pour arriver aux fins et remplir les objets de ladite éducation.

Sec. 7—Il est de plus décrété, etc., que toute propriété acquise de quelque façon que ce soit, par ledit Conseil d'Administration, sera réellement la propriété de l'Etat de la Louisiane et lui appartiendra, mais sera en possession, contrôlée et administrée par ledit Conseil d'Administration au profit dudit Institut et collège industriel.

Sec. 8.—Il est de plus décrété, etc, que ledit Conseil d'Administration sera convoqué le plus tôt possible; et cette loi sera mise en vigueur à partir de son adoption.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat.
Approuvé le 6 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
GEO. SPENCER,
Sous-Secrétaire d'Etat.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer donne à la chevelure vitalité, lustre, et fraîcheur, et la rend souple et brillante.

LA CONFESSION DE VAILLANT.

Le *Figaro* publie une longue lettre de M. Paul Reclus, qui a quitté Paris à la suite de l'explosion du palais Bourbon et qui est impliqué dans le procès du 6 août avec Jean Grave, etc....

Dans cette lettre, M. Paul Reclus expose sa défense personnelle et les raisons de sa fuite. Il ajoute qu'il a reçu de Vaillant divers papiers, entre autres le journal de son explosion. Nous extrayons de cette confession de Vaillant le passage suivant:

"*4 décembre* 1893.—Je suis obligé de rester à Choisy deux ou trois jours, afin de me guérir d'un pied qui m'empêche de marcher.

"Plus j'approche du dénouement, plus je suis impatient d'y arriver, mais aussi plus je crains de ne pas réussir.

"Ma compagne a reçu 20 francs de Séverine.

"*8 décembre* 1893.—Je suis allé aujourd'hui au palais Bourbon; je n'ai pu assister à la séance, mais je me suis arrangé pour que M. Argelies ou M. Vaillant me fassent entrer samedi prochain.

"Pendant que je faisais la queue, j'ai remarqué bon nombre de mouchards qui dévisageaient les allants et venants; c'est drôle comme on nommait instinctivement ces gaillards-là! Heureusement pour moi que je n'ai jamais été militant anarchiste, sans cela je courrais risque d'être surveillé.

"Au même endroit, j'ai entendu autour de moi pas mal de critiques sur nos édiles, au sujet du rejet de l'amnistie; il y a même un ouvrier qui déclare, à la joie de la galerie, qu'une bombe de dynamite ferait bien dans la Chambre; il ne se doutait guère que son désir serait peut-être bientôt exaucé.

"Pauvres imbéciles d'électeurs, allez donc une fois au palais Bourbon, et vous en serez vite revenus du titre pompeux de *Peuple souverain* que vous vous octroyez avec orgueil! Comme vous y verriez que vos représentants se fichent de vous, jusqu'à la valetaille du palais qui fait des gorges chaudes sur le dos des quémandeurs de toutes sortes.

"*8 décembre* 1893.—C'est probablement demain mon dernier jour de liberté, le dénouement approche. J'ai beau analyser mes sentiments, je ne me sens aucune hésitation; ceux qui vont tomber demain; ce que je vais faire, je vais le faire froidement.

"Il est à peu près impossible pour moi d'échapper demain, aussi le temps d'instruire le procès et de me condamner, ne va pas demander grand temps, et ça m'étonnerait bien si je vois les bourgeois me juger.

"J'envisage la mort avec tranquillité: n'est-elle pas le refuge des désillusionnés? Mais au moins je mourrai avec la satisfaction d'avoir fait ce que j'ai pu pour hâter l'avènement de l'ère nouvelle, et je ne demande qu'une chose, c'est qu'à la désagrégation de mon corps tous mes atômes se répandent dans l'humanité et y transmettent le virus anarchiste, afin d'activer la venue de la société future.

"*9 décembre* 1893.—J'ai été passer ma dernière nuit de liberté à Choisy; ce matin, en quittant ma compagne et ma fille, mon cœur s'est serré d'une émotion poignante, j'ai eu la force de leur cacher mon trouble. Pauvres mignonnes, que vont-elles devenir?

"Pour faciliter les recherches au laboratoire municipal, je donne la formule exacte et la manière de faire la poudre que j'emploie.

"Tout cela est simple, même enfantin.

"Il est midi, je pars avec l'engin à la Chambre des députés; en route, je vais mettre cette copie à la poste afin qu'elle parvienne aux camarades.

"Vive l'anarchie!

"AUG. VAILLANT."

Les domestiques à Paris:

Madame cause familièrement avec sa cuisinière.

Celle-ci, au cours de la conversation, apprend qu'elle a vu pas mal de pays en son existence.

—Ah! fait madame, qui a mal compris, vous avez beaucoup voyagé?

—Mais non, rectifie la cordon-bleu, je voulais seulement dire à madame que j'avais beaucoup de soldats!

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés au World's Fair, au

DR. PRICE'S CREAM BAKING POWDER

LA PLUS PARFAITE FABRIQUE.

Une poudre de crème de tartre faite du raisin pur, sans ammoniaque, chaux et autre ingrédient falsifiant.

AN D'EPREUVE

La meilleure de toutes les poudres-levain.—Dernier rapport du gouv. des E.-U.

Royal Baking Powder

Absolument Pur.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 1er Aout 1894.—Indications: Pour la Louisiane.—Temps: généralement beau: averses possibles sur la côte; vents du sud.

Température du 31 juillet 1894.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 142 rue du Canal.

Entre Canonniers et Bienville.	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin.....	82	25
Midi.....	90	32
3 P. M.....	90	29
6 P. M.....	86	27

Ventes Inscrites au Bureau des Aliénations.

W. L. Hughes à A. Bloom, trois terrains bornés par les rues Marengo, Général Taylor, Green et St-George, $525.

Sheriff—I. Raichle à W. H. McLellan, un terrain borné par les rues Melpomène, Thalia, Howard et Jacobs, $500.

L'Etat—R. L. Preston à M. Feindenbach, deux terrains bornés par les rues Jefferson, Léonidas, Neuvième et Dixième, $10.

L'Etat—E. Mauze à M. Feidenbach, six terrains bornés par les rues Cambronne, Forshey, Quatorzième et Madison, $9.

L'Etat—R. L. Preston à M. Feidenbach, trois terrains bornés par les rues Jefferson, Léonidas, Neuvième et Dixième, $225.

L'Etat—W. Hammond au Howcott Land Company, quatre terrains bornés par les rues Stroelits, Jefferson, Léonidas et Dix-septième, $8.

L'Etat—S. W. Oakley au Howcott Land Company, un terrain borné par les rues Dix-neuvième, New Orléans Shell Road, Léonidas et Jefferson, $35.

Mme J. Perez à F. Maestrie, un terrain borné par les rues St Philippe, Dumaine, Johnson et Galvez, $1,000.

J. H. Lang à John Abram et al., deux terrains bornés par les rues Constance, Lyon, Bordeaux et Magazine, $300

J. Abram et al., à D. M. Casey, la même propriété, $550.

J. Hillsman à G. Cusachs, un terrain borné par les rues Jackson, Willow, Philip et Clara, $600.

W. L. Hughes à T. W. Lilly, un terrain borné par les rues Jena, Clara, Martin et l'Avenue Napoléon, $150.

W. L. Hughes à P. Krope, un terrain borné par les mêmes rues, $150.

W. Levy à C. Levy, deux terrains bornés par les rues Claiborne, Prosper, Arts et Painter, $70.

Succession de P. Short à A. Ottman, un terrain borné par les rues Deuxième, St-Denis, Troisième et Dryades, $1,925.

Succession de P. Short à A Ottman, un terrain dans le même ilet, $2,125.

Succession de P. Short à Mlle Margaret Keenan, un terrain borné par les rues St-Denis, Première, Dryades et Deuxième, $1,640.

Ecrasé.

Un horrible accident est arrivé hier matin à la gare du Southern Pacific. M. C. Roberts, un jeune homme nouvellement marié qui est employé par la Compagnie du Northeastern pour diriger une liste des wagons des diverses compagnies qui passent par la gare, et pour sceller ces wagons il avait été obligé, hier matin, de se rendre à la gare du Southern Pacific pour reconnaître plusieurs wagons.

Au passage d'une locomotive en manœuvre, il a voulu pour s'éviter une légère marche, sauter sur le marchepied, mais il a mal calculé la distance, la vitesse de la locomotive, et est tombé au milieu de la voie. Les roues lui ont passé sur le corps, et quelques personnes présentes, témoins de l'accident, ont cru à un mécanicien d'arrêter la locomotive, mais il n'avait probablement pas en connaissance de l'accident, car ce n'est qu'après avoir traîné le malheureux l'espace d'un ilet, qu'il a arrêté le train.

Lorsque M. Roberts a été relevé il était mort. Son cadavre avait été affreusement lacéré et défiguré. Le médecin, le chef de police et le conducteur du train ont été arrêtés. Les officiers de la compagnie disent que le défunt n'a été victime que de son imprudence, car ses fonctions ne demandaient pas qu'il sautât sur les locomotives.

Chuté.

Lundi, dans l'après-midi, quatre personnes étant allées au Palais de justice dans l'intention de le visiter, se sont adressées à M. Geo. Seeman, secrétaire du bureau du coroner, dont elles étaient les amies, et ils les a promenées dans tout l'édifice. En arrivant à la prison de paroisse, les quatre jeunes gens ont examiné l'élévateur qui est destiné à monter les provisions à la cuisine de la prison.

L'idée leur étant venue d'y prendre place pour descendre au rez-de-chaussée, M. Seeman les a suivis, mais lorsque tous se sont trouvés sur la plateforme et qu'ils ont tiré le cable destiné à faire fonctionner l'appareil, l'élévateur est tombé avec une rapidité vertigineuse aussi bas qu'il pouvait aller, et les cinq visiteurs ont été fort étonnés d'en être quittes pour quelques contusions. Il est certain que cette chute aurait pu être mortelle car la secousse a été très violente.

"Greasy Jim."

La police est toujours à la recherche de l'assassin du jardin Cotter.

Les agents fouillent les marais, mais sans même trouver la trace du fugitif, que plusieurs personnes affirment cependant avoir aperçu. C'est ainsi que lundi; après la visite de la police à une laitière, Mme Smith,, Murray s'est rendu chez elle et lui a demandé à manger. Elle lui a donné de la viande, du pain et du lait.

Visitée de nouveau hier par les agents, elle leur a donné très minutieusement le signalement de son visiteur de la veille, et lorsque lui a été montrée une photographie du fugitif, elle n'a pas hésité à reconnaître dans la photo qu'elle avait sous les yeux ceux du nègre qu'elle avait hébergé la veille. Les agents ont pris la direction qui leur a été indiquée, mais leurs recherches sont restées vaines.

Le Nouvel Hôtel.

On a commencé à déblayer les décombres du Pickwick Club, et les travaux avancent si rapidement, que les travaux de construction de l'hôtel qui doit s'élever sur cet emplacement ne tarderont pas à être commencés.

Le Col. Rivers dit que cet hôtel sera un bijou. Il s'appellera l'Hôtel du Pickwick et aura 4 étages. Il sera desservi par les élévateurs les plus modernes et on y trouvera tout le confort que peuvent procurer les plus récentes découvertes. L'entrée de l'hôtel sera rue Carondelet. Au rez-de-chaussée, rue du Canal, se trouvera la salle à manger, où l'on dinera à la carte.

Elle sera décorée de peintures murales par un artiste de Cincinnati, et pourra contenir 125 personnes. La cuisine sera derrière la salle à manger et donnera sur la rue du Canal. A gauche, à l'entrée, seront ménagés un salon pour les messieurs, ainsi qu'une salle de réception et une salle de lecture.

Les plans comprennent vingt-quatre salons particuliers pour les voyageurs qui désirent occuper plusieurs appartements. M. Rivers prétend avoir déjà reçu des lettres de vingt personnes qui ont retenu des appartements de ce genre jusqu'au 1er juillet prochain. Il y aura quarante salles de bain avec des baignoires en porcelaine. L'hôtel contiendra environ 130 chambres dont le mobilier sera en acajou.

La bâtisse sera éclairée au gaz et à l'électricité. Le linge sera fourni par la maison Holmes et sera d'un dessein particulier. L'argenterie viendra de la maison Gauche et fils.

L'hôtel aura au No 3 1/2 de la rue Carondelet une annexe dans laquelle seront réunis un fumoir, un café, un débit de tabacs et un établissement de barbier.

Chutes.

A 3 heures 15 P. M., Dora Frey, une enfant de 10 ans, dont les parents habitent au No 118 de la rue de Chartres, est tombée dans les escaliers et s'est cassé le bras gauche. Elle a été transportée à l'hôpital, en blessure ayant été déclarée grave.

—A 11 heures 30 A. M., Marie Kelly, une femme de 70 ans, qui habite rue du Bayou, près Rampart, a été renversée par des enfants qui jouaient à l'escarpolette des rues Bourbon et Ursulines. Elle s'est blessée à la jambe droite.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le meeting régulier du Conseil Municipal a eu lieu hier soir, à 7 heures 30, sous la présidence du maire Fitzpatrick. Vingt-cinq membres étaient présents.

Le message du maire pour la semaine est comme suit:

1. Rapport du trésorier pour les trois semaine finissant le 28 juillet 1894.
2. Communication du secrétaire du Bureau des Ecoles contenant une copie des résolutions adoptées par le Bureau et une du Mémoire présenté par les citoyens du cinquième district qui demandent qu'on augmente le nombre des écoles.
3. Pétition de Louis Grunewald qui demande l'annulation de l'assessement placé sur l'annexe de son hôtel.
4. Communication du secrétaire du Bureau des Ecoles contenant une résolution adoptée par le Bureau des Directeurs des Ecoles, relative à la manière d'assurer les écoles contre l'incendie.
5. Pétition de propriétaires qui protestent contre le pavage de la rue Lafayette, de St-Charles à Remparts, avec des briques vitrifiées.
6. Communication de Mme Blanche Claverie, qui offre de donner à la ville, à la condition que celle-ci en fera un parc et qu'elle l'entretiendra, une partie de l'ilet borné par les rues Esplanade, Lepage et Gayoso.
7. Communication de l'Hon. Joseph A. Shakspeare, contenant un rapport trimestriel de l'asile Shakspeare.
8. Communication de Joseph J. Fowler, vice-président de la Louisiana Auxiliary Fire Alarm Company, contenant un projet d'ordonnance autorisant ladite compagnie à faire placer des fils dans la ville.
9. Communication du Dr A. L. Metz, chimiste de la ville, qui demande un congé de quinze jours.
10. Communication de l'Hon. Peter Farrell, commissaire des travaux publics, qui demande un congé.
11. Communication de Thomas R. Adams, recorder pro tem de la Première cour de recorder, qui informe le Conseil qu'il a donné sa démission.
12. Communication de J. J. Fowler, directeur de la Great Southern Telephone and Telegraph Company, qui soumet la correspondance échangée entre lui et le département du feu, et qui demande que l'ordonnance No 9314 C. S. soit amendée.
13. Rapport du commissaire des édifices publics, contenant un tableau détaillé du travail exécuté par les prisonniers du Police Jail, du 10 au 30 juillet 1894.
14. Communication du commissaire des édifices publics qui demande qu'un congé de quinze jours soit accordé à C. Lindauer.
15. J'ai l'honneur de vous informer que j'ai accordé un congé à P. J. Stubblefield.

Respectueusement,
Signé: JOHN FITZPATRICK,
Maire.

Le Conseil reçoit favorablement un veto du maire par lequel celui-ci s'oppose à l'adoption de deux ordonnances présentées au dernier meeting.

L'une est relative au changement de force motrice par la Compagnie des chars de la rue St-Charles; et l'autre est relative à l'achat de deux nouvelles pommes de drainage, sans l'assentiment du Bureau de drainage.

Lecture est donnée des rapports des différents comités. Les personnes suivantes sont autorisées à ouvrir des cafés et groceries: Mme P. Glennon, coin Dauphine et Toulane et Bolivar; Mme H. Hahn, No 90 rue Dryades; Mme K. Kain, coin Willow et Erato; The American Grocery Company, coin Deuxième et Dublin; Geo. W. Ryan, coin Levée et Short; Mme Mary B. Comanche, coin Constance et Troisième; H. Latapie, No 154 rue des Remparts; et Charles Sherman, coin Hôpital et Liberté.

Le trésorier est requis de payer aux agents Roche et Rainey, la moitié d'une amende à laquelle a été condamné E. L. Bryant, pour violation de l'ordonnance No 4,197 C. S.

M. Williams est autorisé à ouvrir un tir à la carabine sur la levée du West End.

Le commissaire des édifices publics est requis de notifier la Compagnie de lumière électrique Louisiana de faire placer une lampe au coin des rues Locust et Erato.

Le contrôleur est requis de demander des offres pour la construction d'un kiosque au Palais de Justice.

Résolution remettant en vigueur l'ordonnance No 8057 C. S. relative à certaines taxes au nom du Pelican Saw Mill and Manufacturing Company.

Le contrôleur est requis d'annuler un assessement inscrit en double au nom de A. Geross pour l'année 1894.

Le contrôleur est requis d'annuler un assessement inscrit par erreur au nom de George Meitzler, pour l'année 1894.

Le contrôleur est requis d'annuler un assessement inscrit par erreur au nom de Thomas Rice.

Le trésorier est requis de recevoir le montant intégral des taxes au nom de Magdalen Mundinger et autres.

Le commissaire des édifices publics est requis de notifier la compagnie de lumière électrique Louisiana de faire placer une lampe au coin des rues Philip et Tchoupitoulas.

Le trésorier est requis de rembourser à James Brand une somme de $25, payée par lui par erreur, pour une licence.

On adopte trois ordonnances relatives aux finances.

Le trésorier est requis de recevoir le montant intégral des taxes au nom de D. A. Burdon et autres.

Ordonnance annulant l'ordonnance No 9,257, C. S., relative au pavage de la rue Dryades, de Milan à Long.

On accepte l'offre de John J. Frawley, pour la réparation de la rue Galvez, de Julie à Toulouse.

On accepte l'offre de la Toledo Bridge Company pour la construction d'un pont sur le canal de navigation d'Orléans, à son intersection avec le chemin Métairie.

Le trésorier est requis de recevoir le montant intégral des taxes au nom de Charles A. Moore et autres.

Le contrôleur est requis de demander des offres pour la construction de trottoirs en briques sur les deux côtés de la rue Pitt, d'Amelia à Peters.

Vols.

Les voleurs continuent leurs tournées nocturnes dans tous les quartiers de la ville, et les rapports continuent à affluer au poste central de police.

La nuit dernière, un malfaiteur qui, en s'enfuyant par dessus une clôture, a laissé tomber un gros pistolet chargé jusqu'à la bouche, a pénétré chez M. Cornover, rue Calliope, No 237, et n'a rénsi qu'à s'emparer d'une somme de 50c.

Pendant l'absence de Mme Pinky qui était allée passer la journée de dimanche au lac, sa servante, une nommée Dora Smith, a loué un wagon, et le chargeant d'un lavabo, des ustensiles de cuisine et des plantes qui se trouvaient dans la cour, elle a fait transporter le tout chez elle.

Des voleurs ont aussi pénétré dans l'épicerie de Mme Godfrey, coin Claiborne et Ursulines, et ont volé pour $37 d'épicerie, de tabac, etc.

On a volé la nuit dernière dans le réfrigérateur de M. A. J. Rapp, qui est propriétaire d'un étal au marché Bonapart, pour $10 de poisson.

Dans la chambre de M. E. Mason, qui habite coin Peniston et Baronne, des malfaiteurs ont trouvé en forçant une armoire un portefeuille contenant un billet de $100, six de $5 et un de $1.

Grand Jury

Le Grand Jury ne se réunira pas avant jeudi. M. Ligon étant reparti pour Pittsburg, Tex., on pense que son interrogatoire doit être terminé. En tout cas, il est parti à la condition que le Grand Jury avait besoin de lui, il reviendrait immédiatement.

On pense que le jury portera jeudi de nouvelles accusations, ou qu'il soumettra un rapport spécial sur la question du Palais de Justice.

Mordu.

Un jeune homme nommé Louis Faust a porté hier matin, devant la 1re cour de recorder, une accusation contre un nommé Dumas, qui l'a mordu à la figure. Le plaignant a la face enflée.

Alarme.

Hier à 4 h. 15 P. M., une alarme inutile a été donnée à la boîte 25 pour un feu qui avait pris dans des herbes sèches.

Deuxième cour de recorder.

Ulysse Field, le négrillon de 13 ans qui a jeté à la tête de W. Erata, un enfant de 11 ans, la brique qui a causé sa mort, a comparu devant le recorder Aucoin, qui l'a envoyé devant la Cour Criminelle sous $2,500 de caution.

La chaleur.

A 2 heures 30 P. M., Andrew Fisher, un journalier allemand âgé de 35 ans, qui habite coin Clonet et Louise, a été suffoqué par la chaleur, coin Poydras et Magnolia, tandis qu'il curait les ruisseaux.

BULLETIN

Télégraphique.

Regrettable Rencontre.

On écrit de Baton Rouge à la date du 30 juillet qu'une déplorable rencontre a eu lieu à 2 heures 30 de l'après-midi, entre M. W. G. Randolph, trésorier de la paroisse, et le Dr K. Holt, au café de la capitale.

M. Randolph a été dangereusement blessé près de la hanche, et le Dr Holt a reçu une balle dans le mollet.

Le propriétaire du café qui est le seul témoin de la rencontre a refusé d'en donner les détails. Il a dit seulement que le docteur, après avoir fini de dîner, était passé du restaurant au café pour acheter un cigare, et qu'ayant rencontré M. Randolph, la discussion avait immédiatement commencé. Sept ou huit coups de revolver ont été échangés.

M. Randolph a succombé à sa blessure, ce matin 31 juillet.

Deux morts et deux blessés.

On annonce d'Omaha, Neb., que le 30 juillet, un riche fermier allemand du nom de Schultz, et ses deux fils, qui sont voisins d'un autre fermier nommé Abbott, se sont armés et rendus chez celui-ci pour tuer ses porcs qu'il laissait errer en liberté sur les terres de Schultz, sans écouter les avertissements de celui-ci qui, fatigué de supporter les déprédations des animaux, avait résolu de s'en débarrasser.

Abbott les ayant surpris, le vieux Schultz a dit à son fils de tirer sur lui au lieu de tirer sur les porcs, et l'instant d'après, deux détonations retentissent et le fermier restait sur le sol. On l'a transporté au village, et quelques dépêtés shérifs sont arrivés immédiatement sur les lieux, mais les Schultz ont voulu résister et le père a été tué, et le fils dangereusement blessé. Un des députés shérifs a été aussi blessé. Le fermier Abbott est mortellement atteint.

Incendie.

Un incendie qui a causé un demi-million de dollars de pertes, a pris à Minneapolis, au pied de la Huitième avenue.

Des milliers de personnes avaient été attirées par l'incendie, mais l'intensité de la chaleur les a forcées à reculer, heureux hasard, car peu de temps après, deux immenses réservoirs à gaz qui servaient à une compagnie de chemin de fer à l'illumination de la gare, ont fait explosion avec une violence extrême.

Un morceau de fer pesant 500 livres, a été envoyé à une distance de plusieurs ilets. Les employés de la compagnie ont bravé les flammes au péril de leur vie et ont réussi à sauver 10 locomotives et près de 100 wagons.

Chine et Japon.

On dit que la Chine a décidé de ne pas déclarer la guerre officiellement avant d'avoir reçu les munitions et les navires qu'elle attend de l'étranger. Les survivants du transport qui a été coulé par les japonais, étaient que leur transport ayant été accolé dans une baie peu profonde, le bateau menaçait de s'échouer, et le capitaine, plutôt que courir ce risque, a préféré marcher à la rencontre de l'ennemi.

Ils disent que les officiers japonais se sont rendus à bord pour annoncer au capitaine qu'ils avaient l'ordre de couler le transport et qu'ils lui offraient de recueillir les troupes à leur bord. Le capitaine a refusé cette transaction, et le transport a été coulé avec hommes et bagages.

250,000 fusils ont été envoyés en Chine, de Montréal et de Minneapolis. Plusieurs maisons anglaises avaient fait, au début des hostilités, des offres de services à la Chine qui les avait ignorées. C'est ainsi qu'on lui avait proposé de lui expédier un lot de 400,000 fusils Mauser, avec s'imprimant quelle quantité de munitions. Ces maisons viennent de recevoir avis que si la Chine se décide à faire achat des fusils proposés, les conditions de ces achats seront une livraison aussi prompte que possible.

Les journaux de Paris qui parlent de la guerre, semblent pencher en faveur du Japon.

Le gouvernement chinois a décidé de ne plus délivrer de passeports aux Chinois européens leur constitution permet d'être enrôlés dans l'armée.

Le *Vossische Zeitung* dit que si la guerre éclate définitivement, la Russie interviendra certainement, ce qui obligera l'Angleterre à se montrer aussi, et les autres puissances européennes à ne pas rester inactives.

Tsien-Tsin, 31 juillet—On annonce qu'un engagement a eu lieu hier entre les flottes chinoise et japonaises. Les Japonais ont coulé le navire chinois le Chen-Yuen et deux grands navires que l'on suppose être les croiseurs construits par Armstrong, ont été capturés ou détruits. Le navire qui a été coulé était le plus puissant de la marine chinoise.

Les Japonais ont manœuvré leurs navires et leurs canons avec beaucoup plus de précision que les Chinois. On dit que très peu des Chinois qui ont pris part à cet engagement ont été sauvés.

Les communications télégraphiques avec la Chine ont été interrompues et les compagnies refusent de recevoir les télégrammes relatifs à la guerre.

Vol de $50,000 en or.

Paris, 31 juillet—La police française a commencé une enquête au sujet d'un des vols les plus remarquables qui aient jamais été commis. On pense que la police des États-Unis sera requise de donner son appui à la police française, car il s'agit de la disparition mystérieuse d'une somme de $50,000 en or faisant partie d'un envoi de deux millions de dollars en transit du Havre à Paris.

Cette somme avait été envoyée le 21 juillet par le steamer La Touraine. Le caisses d'or ont dit on été débarquées intactes et rechargées dans le même état sur le train qui devait les transporter du Havre à Paris. Lorsqu'elles ont été comptées à l'arrivée, l'une d'elles, contenant $50,000 en or, avait disparu.

Le police dit que cette caisse a été volée par des malfaiteurs qui ayant connaissance de l'envoi, s'étaient embarqués sur le steamer, afin de commettre le vol lorsque l'occasion serait favorable.

Il est évident qu'il y a plus d'un voleur, car l'homme le plus fort n'aurait pas pu emporter tout seul cette caisse qui devait peser au moins 200 livres.

D'autre part on dit que le fait qu'une seule caisse a été volée, indiquerait qu'une seule personne a été mêlée à l'affaire, et que s'étant cachée dans le wagon où se trouvait l'or, elle aura jeté une caisse sur la voie pendant le trajet du Hâvre à Paris.

France.

Paris, 28 juillet—En France, la loi contre les anarchistes a fini par être votée. Cela a été difficile et plusieurs fois le ministère a été sur le point d'être renversé. L'application de la loi sera difficile, mais elle pourra servir dans la lutte contre l'anarchie. La session des chambres a été close aujourd'hui, 28 juillet; tout le monde est en vacances et la vie politique va être arrêtée; le président part pour la campagne. Nous allons voir comment les choses vont se dessiner car depuis la mort de M. Carnot les événements se sont succédés avec une telle rapidité que personne ne sait où l'on va. La reprise de la vie politique en automne sera curieuse: les socialistes et les radicaux se préparent dès maintenant à la lutte contre le président et les ministres.

Le Cholera.

Madrid, 31 juillet—Le consul d'Espagne à Marseille, ayant demandé avis à son gouvernement quoi le choléra sévissait dans cette ville à l'état épidémique, que le nombre des décès était très considérable et que les autorités cachait la situation, le gouvernement a ordonné que les mesures les plus strictes soient prises dans tous les ports espagnols. Une commission sanitaire sera envoyée à Marseille, afin de faire un rapport sur la situation.

Récoltes détruites.

Denver, Col., 31 juillet—Les dépêches du Kansas et du Nebraska disent que les récoltes de ces deux Etats ont été détruites par les vents brûlants qui soufflent depuis quelque temps. Beaucoup de fermiers ont quitté le pays pour trouver de l'emploi, et bien d'autres partiraient s'ils en avaient les moyens.

Noyés.

Une collision a eu lieu entre une goélette et une baleinière sur la rivière Detroit, près d'Ecorse. Les quatre hommes qui montaient la goélette ont péri.

La Princesse Bismarck.

On écrit de Berlin que la princesse Bismark est tombée de son lit et que depuis cette chtue elle est restée sans connaissance. Son état inspire des craintes sérieuses.

L'ANARCHISTE LEGA.

Regrettable Rencontre.

On écrit de Baton Rouge à la date du 30 juillet qu'une déplorable rencontre a eu lieu à 2 heures 30 de l'après-midi, entre M. W. G. Randolph, trésorier de la paroisse, et le Dr K. Holt, au café de la capitale.

M. Randolph a été dangereusement blessé près de la hanche, et le Dr Holt a reçu une balle dans le mollet.

Le propriétaire du café qui est le seul témoin de la rencontre a refusé d'en donner les détails. Il a dit seulement que le docteur, après avoir fini de dîner, était passé du restaurant au café pour acheter un cigare, et qu'ayant rencontré M. Randolph, la discussion avait immédiatement commencé. Sept ou huit coups de revolver ont été échangés.

M. Randolph a succombé à sa blessure, ce matin 31 juilet.

Deux morts et deux blessés.

On annonce d'Omaha, Neb., que le 30 juillet, un riche fermier allemand du nom de Schultz, et ses deux fils, qui sont voisins d'un autre fermier nommé Abbott, se sont armés et rendus chez celui-ci pour tuer ses porcs qu'il laissait errer en liberté sur les terres de Schultz, sans écouter les avertissements de celui-ci qui, fatigué de supporter les déprédations des animaux, avait résolu de s'en débarrasser.